

L'Association Arc Latin



Un contexte :

- 2004 : Elargissement de l'Union Européenne vers les pays de l'Est
- 2006 : Fin de l'agenda 2000 - Mise en place de nouvelles politiques régionales
- 2010 : Mise en place d'une zone de libre échange Euroméditerranéenne

Des objectifs :

L'association Arc Latin a vocation à promouvoir, par la mise en œuvre de projets communs, un espace de coopération et d'échange transnational, afin de faire entendre à Bruxelles « la réalité de l'Europe du Sud », et de constituer une passerelle vers la Rive Sud de la Méditerranée.

Une organisation :

Créée le 20 juin 2002 à Montpellier, l'Association « Arc Latin », composée de 9 départements français, de 36 provinces italiennes, de 13 députations espagnoles, et d'une région portugaise, est régie par le droit espagnol.

La Présidence de l'association est assurée par la Diputación de Barcelona, la Vice Présidence par le Conseil Général de l'Hérault, et la Trésorerie par la Diputación de Sevilla.

14 groupes de réflexion se sont formés, chacun présidé par un partenaire du réseau :

- Jeunesse et Mobilité - *Département du Var (F)*
- Transports - *Provincia di Alessandria (I)*
- Développement Economique - *Provincia di Novara (I)*
- Connaissance de l'Autre - *Provincia di Mantova (I)*
- Environnement, Gestion des Ressources Naturelles et des Risques – *Département de l'Hérault (F)*
- Tourisme - *Algarve (P)*
- Patrimoine Culturel – *Département de l'Aude (F)*
- Transferts de Nouvelles Technologies - *Diputación de Sevilla (E)*
- Coopération avec la Rive Sud de la Méditerranée - *Diputación de Cadiz (E)*
- Coopération avec l'Amérique Latine – *Diputación de Jaén (E)*
- Coopération avec les Pays d'Europe Centrale et Orientale - *Provincia di Napoli (I)*
- Egalité des Chances - *Provincia di Avellino (I)*
- Monde Rural – *Département du Gard (F)*
- Insularité - *Consell Insular de Ibiza y Formentera (E)*

Un rôle à jouer pour le Conseil Général du Var :

Le Président Horace LANFRANCHI, a désigné par arrêté le Docteur Jean BOMBIN comme représentant légal du Conseil Général du Var et Monsieur François CAVALLIER comme suppléant auprès de l'Association Arc Latin.

Depuis son adhésion, le Conseil Général du Var occupe une place importante au sein de l'Association :

- Présidence du groupe « Jeunesse et Mobilité »
- Vice Présidence du groupe « Transports »